



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire Niederbronn-Les Bains - Val de Moder 2008-2013

Rapport n° CP/2012/784

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 31 mars 2011 a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire Niederbronn - Val de Moder

Le contrat de territoire de Niederbronn - Moder a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 10 décembre 2007 pour la période 2008 – 2013. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 29 février 2008.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 10 870 210 €, dont **8 826 250 €** ont été imputés sur l'enveloppe de référence du contrat.

Fin 2010, un bilan d'exécution à mi-parcours a été réalisé et présenté aux élus signataires du contrat. Suite à cette présentation, un nouveau recensement des projets inscrits aux volets 1 et 2 a été effectué par les collectivités et l'annexe financière du contrat a été complétée pour la période 2011 – 2013.

1 – Bilan de l'exécution du contrat à mi-parcours

Le bilan réalisé en fin d'année 2010, à l'issue des trois premières années, fait apparaître qu'un **montant total de subventions s'élevant à 4,082 M€ a été attribué**, représentant un taux de consommation de **46,25 % de l'enveloppe contractualisée**.

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 993 100 €**, correspondant à un taux d'exécution de 28,9 % du montant inscrit dans l'annexe du contrat au titre de la période 2008-2010. Par rapport à l'enveloppe contractualisée, le montant des subventions attribuées au titre du volet 1 représente 22,6 % du montant des aides prévisionnelles inscrites dans l'annexe financière du contrat.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département se sont élevées à **2 089 332 €** au cours des trois premières années du contrat, soit 51,2 % des aides attendues sur la même période. Ces attributions représentent 23,67 % de l'enveloppe contractualisée. Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2008-2010, regroupés par thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2	total des subventions votées
Accompagnement social sur le territoire			
Action territoriale et éducative - Jeunesse			
Animation du territoire		166 362,47 €	166 362,47 €
Développement culturel	95 105,18 €	7 273,20 €	102 378,38 €
Développement de la pratique sportive	273 858,49 €		273 858,49 €
Système d'Information Géographique		5 000,00 €	5 000,00 €
Développement du réseau routier	783 741,59 €		783 741,59 €
Développement économique	51 620,00 €		51 620,00 €
Développement touristique		9 025,00 €	9 025,00 €
Education	234 510,65 €		234 510,65 €
Enjeux de centralité urbaine	0,00 €	1 809 823,93 €	1 809 823,93 €
Environnement et cours d'eau	61 217,23 €		61 217,23 €
Circulations douces			
Gestion durable des déchets			
Habitat		89 890,17 €	89 890,17 €
Incendie et secours			
Lecture publique			
Petite enfance	65 911,42 €	1 957,00 €	67 868,42 €
Projets d'intérêt local	427 136,16 €		427 136,16 €
Réseaux d'eau potable et assainissement			
Urbanisme			
Total général	1 993 100,72 €	2 089 331,77 €	4 082 432,49 €

S'agissant des projets inscrits au volet 1, l'effort financier du Département a particulièrement porté sur les travaux de voirie, la construction et l'amélioration des équipements sportifs et socioéducatifs et les écoles. Par ailleurs, la masse globale des subventions attribuées au titre du soutien aux projets d'intérêt local – dont le coût total hors taxes est inférieur à 50 000 € - a généré un engagement de 427 136 €.

Concernant le volet 2, le Conseil Général a principalement aidé les projets portés par les bourgs-centres dans le domaine de la rénovation urbaine. Il faut également noter le soutien financier départemental pour la Modernisation et l'extension de la Maison des Arts et des Congrès à Niederbronn-les-Bains pour un montant de 450 000 €.

2 – Nouvelle programmation pour la période 2011 – 2013

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il restait 4 743 817,5 € de crédits disponibles sur l'enveloppe contractualisée pour la période 2011 – 2013.

Le recensement des projets du territoire a permis d'établir la liste des projets sur lesquels portera l'effort financier du Département durant la seconde moitié du contrat de territoire.

Le tableau ci-après indique par thématique les subventions prévisionnelles attribuées ou susceptibles d'être attribuées au cours de ces trois années. Les aides à la voirie et pour les équipements sportifs et socioéducatifs constituent les domaines prioritaires pour les opérations inscrites au volet 1, alors que l'effort départemental au titre du volet 2 devrait principalement porter sur l'animation du territoire et la centralité urbaine.

Thématique	Total des subventions prévisionnelles
112 - Développement touristique	72 021,00 €
113 - Animation du territoire	755 219,33 €
121 - Enjeux de centralité urbaine	485 067,00 €
132 - Environnement, cours d'eau et développement durable	20 000,00 €
134 - Urbanisme	61 418,00 €
135 - Système d'Information Géographique	10 000,00 €
210 - Développement du réseau routier	1 051 003,23 €
230 - Circulations douces	435 944,00 €
241 - Incendie et secours	161,06 €
311 - Accompagnement social sur le territoire	18 980,00 €
312 - Petite enfance	349 920,75 €
321 - Education	271 354,10 €
322 - Développement culturel	263 327,81 €
325 - Développement de la pratique sportive	883 139,76 €
Total général	4 677 556,04 €

Le projet d'annexe financière, joint au présent rapport, est soumis à votre approbation en vue d'une validation définitive avant sa diffusion aux collectivités membres du territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire Niederbronn - Val de Moder pour la période 2011-2013, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL